

CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR JUNIOR

Jouer dans la division junior est un privilège que Hockey Laval offre aux joueurs ayant complété leur hockey mineur et voulant poursuivre la pratique de leur sport dans un climat sain, amusant et sécuritaire. Dans ce sens, tous les joueurs de niveau junior devront se conformer au code d'éthique suivant, s'ils veulent garder ce privilège.

Tous les comportements, actes et gestes mentionnés ci-dessous et tout manquement au code d'éthique seront sanctionnés via le tableau des sanctions et **inscrits dans le dossier du joueur de Hockey Laval.**

1. Joueur junior

- 1.1 Je contrôle mes émotions. Je n'utilise aucune forme de violence physique ou verbale dans le but d'intimider et/ou menacer et/ou provoquer mes adversaires ou mes coéquipiers, que ce soit sur la patinoire ou hors de la patinoire.
- 1.2 Je traite les gens autour de moi avec respect sans égard à leur sexe, habiletés, race, langue, nationalité ou condition sociale. À cet égard, j'évite par mes propos ou mon comportement, de ridiculiser ou d'abaisser mes adversaires, mes compagnons de jeu et tout intervenant.
- 1.3 Dans la victoire, comme dans la défaite, je garde à l'esprit qu'il ne s'agit que d'un jeu et que l'effort, le respect des autres et des règles, l'intégrité et la camaraderie demeurent les éléments les plus importants à considérer et à valoriser. Dans ce sens, je n'encourage aucun comportement violent et je dénonce ceux-ci.
- 1.4 Je refuse d'utiliser des moyens illégaux pour tenter de remporter la victoire. Je respecte les règles du jeu ainsi que ceux à qui incombe la responsabilité de les faire appliquer.
- 1.5 Si je suis en désaccord avec les décisions de mon entraîneur, je dois m'entretenir avec celui-ci en privé à un moment convenable pour les deux parties, en m'assurant de contrôler mes émotions et d'avoir un comportement respectueux.
- 1.6 Je comprends et accepte que les erreurs fassent partie du jeu. Ces erreurs peuvent provenir de moi, de mon entraîneur, des officiels ou de mes coéquipiers. J'évite de critiquer ceux qui pourraient en commettre et je demeure respectueux envers tous.
- 1.7 En tout temps, je respecte le bien d'autrui et j'évite tout geste par lequel je détruis ou détériore ou rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace (vandalisme). Le cas échéant, le joueur est responsable de tout dommage et devra défrayer les coûts reliés au dommage.
- 1.8 Je dois garder en tête que je dois pratiquer mon sport dans un environnement sain et que je dois être en possession de tous mes moyens avant, pendant et après la pratique de mon sport. Dans ce sens, je suis conscient des conséquences qui suivront quant à la consommation d'alcool et de drogue sur les lieux et le temps de la pratique de mon sport.

2. Tableau des sanctions de Hockey Laval

Le tableau ci-bas représente les infractions autant sur glace que hors glace pouvant être commises par le joueur. Les conséquences qui découlent du code d'éthique et du tableau des sanctions sont indépendantes et supplémentaires de celles qui sont attribuées par le tableau des sanctions de Hockey Québec.

	1 ^{er} offense	2 ^e offense	3 ^e offense
1- Fautes relatives aux batailles			
1.1 Bataille*	N1+N2	N3	X
2- Fautes relatives au comportement			
2.1 Émettre des injures et/ou des propos racistes et/ou sexistes*.	N1	N2	N3
2.2 Conduite violente, agressive et/ou abusant*.	N1+N2	N3	X
2.3 Émettre des menaces de toute nature à tout égard*.	N1	N2	N3
2.4 Émettre des insultes de toute nature à tout égard*.	N1	N2	N3
2.5 Intimidation*.	N1	N2	N3
2.6 Consommation de drogue et/ou d'alcool**.	N1+N2	N3	X
2.7 Méfaits (vandalisme) **.	N1+N2	N3	X
2.8 Provoquer l'adversaire.	N1+N2	N3	X
2.9 Cracher*.	N1+N2	N3	X
3- Fautes physiques			
3.1 Agression physique*.	N3	X	X
3.2 Tentative de blesser	N1+N2	N3	X
3.3 Tout coup porté à la tête et mise en échec par derrière.	N1+N2	N3	X

* Envers un autre joueur, entraîneur, gérant d'équipe, officiel, spectateur, parent, bénévole.

** Sur les lieux, avant, pendant et/ou après la pratique du sport.

Infraction	Conséquence
N1	Avis de sanction.
N2	Suspension additionnelle au joueur.
N3	Retrait définitif du joueur du hockey mineur à Laval.

En vertu de l'article 1.2b. de Hockey Québec, en inscrivant mon enfant au hockey, parents, tuteurs et joueurs acceptent de se soumettre et de se conformer aux règlements administratifs de Hockey Québec, de Hockey Canada de même qu'au code d'éthique qui les concerne.